

<p style="text-align: center;">Rapport de la sous-commission des comptes 2008 Dicastère de Monsieur Pierre-André Monnard</p>
--

Composition de la sous-commission :

Madame Silvia Locatelli (PS)

Monsieur Olivier Guyot (POP) - rapporteur

Monsieur Jean-Charles Legrix (UDC) absent, s'est excusé

Sont présents :

Monsieur Pierre-André Monnard, conseiller communal

Monsieur Yves-Alain Maurer, chef de la sécurité publique

Monsieur Jean-Michel Mollier, commandant du

Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (ci-après SISMN)

Monsieur Denis Cattin, responsable administratif au dicastère de la Sécurité

Madame Sylvène Aeschlimann, Contrôle financier

Monsieur René Barbezat, chef du service financier

Dans un premier temps, Monsieur Monnard nous dresse un aperçu général de la situation et de l'état des dossiers en cours dans le dicastère.

860 SDP

L'augmentation des charges du personnel s'explique par le recrutement de deux personnes ; de ce fait les assistants de sécurité passent à 8,5 ETP (emploi à temps complet) portant ainsi l'effectif du service à 18,5 ETP.

Une personne engagée représente un potentiel de «recettes» de l'ordre de CHF 100'000.- par an.

A la question d'un-e commissaire à savoir s'il existait encore un «sous-dotage» quant aux effectifs du Service du domaine public (SDP) il a été répondu qu'idéalement il faudrait passer à 10 ETP pour optimiser l'efficacité des patrouilles d'assistants (uniformés) dans le terrain.

Il est à souligner qu'actuellement le fonctionnement du SDP et de Police de proximité (PolProx) revient 20% meilleur marché qu'en 2005 (Police locale).

Monsieur Maurer précise que le SDP et PolProx sont deux entités bien distinctes et que même si certaines missions peuvent être communes, on ne peut pas «jouer» aux vases communicants concernant les effectifs.

Le contrat de prestations avec Police neuchâteloise dont une des composantes prix porte sur la définition du coût du policier et son nombre n'a pas été revu. Il sera rediscuté avec le chef du Département de la justice, de la santé et de la sécurité (DJSF) dans le courant de l'année pour les prestations dès 2010.

Le système hiérarchique général de la police a été revu. Le commandant Duvillard en est le responsable principal.

Le futur commandant de la PolProx cantonale est le Capitaine Gyger qui entrera en fonction officiellement le premier juillet 2009.

Fait réjouissant pour la Ville, le quartier général de cette entité policière cantonale devrait se fixer à l'Hôtel de Ville (premier étage), dont les locaux vides actuellement seront loués pour CHF 180.- le m2 annuellement à l'Etat.

Le fait que ce commandement soit sis dans les mêmes locaux que la Polprox La Chaux-de-Fonds devrait renforcer son identité propre et accroître son efficacité.

Les missions de la PolProx et la compréhension ou la visibilité de celle-ci laissent encore dubitatifs les commissaires présents.

M. Maurer cite l'exemple de bonne collaboration entre les différents corps de police lors des matchs de hockey à haut risque (HCC-LHC par ex.). 14 SDP + 8 PolProx/PS (police secours) et deux groupes (16 hommes) du MO (maintien de l'ordre) pendant une intervention de 6 heures qui coûtent environ CHF 10'000.- (en tenant compte que le coût effectif des moyens de la Police neuchâteloise n'est facturé qu'à 60%).

Les mesures d'hiver doivent-elles être strictement observées ? Comment faire pour agir le plus justement et équitablement possible ?

Se montrer trop «zélé» entraîne la révolte (rue de la Chapelle et temple St-Jean).

Le cadre doit être fixé, tout en gardant le sens de la proportionnalité.

Un-e commissaire signale que la population en a marre du laxisme des autorités concernant le non-enlèvement des voitures ventouses sur le domaine public.

M. Maurer répond que l'enlèvement des voitures gênantes et leur mise en fourrière est du ressort des TP jusqu'à présent. Cela va changer l'an prochain et des discussions pour une plus grande efficacité sont en cours tant entre les services qu'avec le prestataire privé (dépanneur).

Avec le nouveau plan de circulation, les interdictions de parquer seront plus strictement réprimées.

Le temps d'interdiction de parcage pourrait être réduit (et contrôlé) la nuit pour que le passage des engins de déneigement soit plus efficace.

M. Monnard cite les axes directeurs des missions de la PolProx qu'il a mis en exergue dans les derniers contacts avec le Capitaine Gyger: image, visibilité, coordination, communication.

Pt. 3111100

La maintenance de la signalisation lumineuse coûte CHF 74'000.- par an /budget CHF 80'000.-).

Le reste des coûts de la signalisation routière est passé aux TP (CHF 320'000.-).

L'installation des feux LED se fera en deux étapes coûtant chacune CHF 80'000.-.

Les sémaophores actuels et leur système de fonctionnement prennent de l'âge. On prévoit de changer le système de changement de feux avec boucles inductives enterrées par un système aérien (2011-2015).

A l'horizon 2015 il faudra prévoir de changer tous les boîtiers ce qui engendrera une demande de crédit d'investissement important.

Pt. 319000

Le coût d'un renseignement à l'administration fédérale (par ex. adresse d'un détenteur de véhicule d'un autre canton) est passé de 50 cts à CHF 2.- expliquant le dépassement de poste.

Le Canton a acheté un appareil permettant de comparer les numéros de plaque des voitures.

La police de la circulation (12 agents) et le SDP (10) sont intervenus au Col-des-Roches et en un jour ils ont identifié et verbalisé 360 contrevenants frontaliers.

Environ 6000 infractions ne peuvent pas être notifiées annuellement, nombre qui se réduira au travers de l'engagement soutenu de ce nouvel appareil et des moyens humains nécessaires.

Pour intervenir de manière plus pointue, le SDP fait des analyses (comptages) à l'aide de boîtiers spéciaux, de radars loués (à futur au TCS par ex.), ensuite la police de la circulation intervient car c'est elle qui est habilitée à intercepter dans le cadre de la circulation routière et non le SDP.

M. Monnard nous parle ensuite du prochain règlement de la «guerre» des taxis. Places de parc sur le domaine public achetées et vendues tout à fait illégalement; il semblerait que cela ait été l'usage depuis de nombreuses années. Mettre de l'ordre dans ce sac de nœuds est à saluer.

La vitesse excessive des taxis ainsi que l'utilisation inappropriée des bandes réservées aux bus n'est plus tolérable.

L'emploi des nouveaux radars fixes est satisfaisant, leur revenu est bon. Ils ne sont qu'un maillon du système de contrôle de la vitesse qui devra être étendu aux nouvelles zones 30km/h pour respecter la législation.

Les services de M. Studer montrent toujours aussi peu d'empressement à changer la répartition scandaleuse pour les Villes des revenus engendrés par les amendes d'ordre.

Monsieur Maurer donne des informations concernant le regroupement des systèmes informatiques (Epsilon) policiers du canton (les mêmes; donc une seule licence plutôt que plusieurs!)

Avec l'achat de quelques modules complémentaires au produit Epsilon, on pourrait rationaliser toute la facturation au niveau des services de l'Etat.

Si le SDP est capable de définir le coût de revient d'une amende d'ordre à CHF 9.50 la pièce, l'Etat n'est pas encore en mesure de le faire.

Le SDP a distribué 38'000 amendes d'ordre en 2008.

Eurofoot :

Selon Monsieur Maurer l'exercice financier global a été réussi, il donne ces quelques précisions: le budget était de CHF 99'240.- et le résultat final est resté bien en-deçà de ce chiffre.

Après négociations les CHF 50'000.- prévus pour payer la police cantonale n'ont pas été facturés.

Par contre la facture VITEOS SA est grimpée de CHF 24'000.- à CHF 39'000.-

La location de Polyexpo de CHF 16'200.- à CHF 29'000.-.

L'extension des cadences des TRN est revenue à CHF 5'400.- (emploi et utilisation plus grands et intenses)

Les coûts internes (TP/SDP/SISMN) budgétés à CHF 50'000.- sont revenus à CHF 27'000.-.

Les stands externes n'étaient pas pris en compte dans le budget; aspect par ailleurs peu valorisé.

Il est à noter que la manifestation a permis des recettes supplémentaires à la S.I. Polyexpo de l'ordre de CHF 56'000.-.

870 SISMN

Présence de Monsieur Mollier

Monsieur Mollier informe les commissaires qu'il existe trois niveaux d'ambulanciers: conducteur (formation cantonale 200 heures, technicien (formation 1 an) et ambulancier (3 ans après CFC).

Il faut un brevet fédéral (formation de 18 mois) pour devenir pompier professionnel.

Le SISMN peine à former des nouveaux ambulanciers car la formation est longue, en dual et stages.

L'école se situant à Lausanne, elle forme d'abord des Vaudois. Sur 35 étudiants par année seuls trois sont des Montagnes neuchâteloises.

Pour que le SISMN soit reconnu IAS (inter-association sauvetage), il faudrait une proportion de 50% d'ambulanciers diplômés; actuellement seulement huit intervenants sur les 44 le sont.

Un problème est de mise dans le roulement des effectifs diplômés «vieillissants» (pas assez de jeunes en formation).

Monsieur Maurer donne quelques précisions quant à Pompiers 09 : les discussions ont toujours cours mais l'immobilisme est roi, surtout dans le bas.

Par contre le système de fonctionnement du SISMN est souvent pris comme exemple, surtout pour la connaissance des coûts bien définis du feu, du sanitaire et son organisation avec les communes membres, ceci étant également valable pour l'Office de protection civile des Montagnes neuchâteloises (OPCMN).

Idéalement il faudrait que le canton de NE fonctionne en trois régions.

Montagnes neuchâteloises y.c.VdT¹, Littoral et VdR. On va plutôt vers 4 ou 5 régions (manque d'ambition politique ?).

Le VdR² veut rester autonome dans sa division! Le SISMN intervient déjà dans cette région au titre de renfort feu dans le cadre des missions cantonales.

Pt. 311100

Achat d'un Questor (contrôleur des appareils respiratoires) provoquant un dépassement compensé par le produit de la subvention.

Pt. 315600

Surcoût suite à la remise en état d'un camion-échelle en vue de le revendre au VdR.

Le changement de tous les pneus d'hiver des véhicules s'est avéré nécessaire.

Si les charges sont bien maîtrisées le SISMN est en train d'analyser de manière très pointue la possibilité de recettes supplémentaires afin d'améliorer son compte de fonctionnement.

890 Organisation de la protection civile (OPCMN)

Monsieur Monnard n'a pas jugé utile de convoquer le major Baldi car ce poste est de plus en plus du ressort du Canton.

¹ Val-de-Travers

² Val-de-Ruz

Il précise que la Protection civile (PC) coûte CHF 14.- par habitant par année.

L'an prochain, grâce à la dissolution d'un compte de réserve, la Ville pourra économiser environ CHF 500'000.- sur ce poste ainsi le coût descendra à CHF 1.- par habitant; seulement pour 2009 malheureusement.

630 Contrôle financier

600 Finances

Madame Aeschlimann et Monsieur Barbezat nous rejoignent.

Madame Aeschlimann est responsable du contrôle financier, service dépendant fonctionnellement du Conseil communal et administrativement du dicastère des finances. En 2008, le contrôle financier figure encore sous le service financier. Un nouveau service a été créé dans le plan comptable au budget 2009.

Les commissaires de toutes les sous-commissions ont le droit de consulter les rapports du Service de contrôle financier. Ils doivent simplement le demander à Madame Aeschlimann.

Monsieur Monnard nous fait part (avec satisfaction) du résultat comptable 2008 positif de CHF 2'163'000.-.

Des explications sont nécessaires concernant les écritures de boucllement:

quatre éléments significatifs:

a) Le passage progressif au principe d'échéance (enregistrement des factures dans l'année où les charges ont leur origine) qui deviendra obligatoire avec l'introduction du MCH2 (Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes). Par exemple Vadec dont les factures du dernier trimestre étaient jusqu'ici enregistrées l'année suivante. Dans le cadre du boucllement 2008, le rattrapage a été effectué pour les charges d'incinération, ce qui représente une charge supplémentaire de CHF 787'000.-. Il est à relever qu'il aurait de toute manière fallu rattraper ce décalage lors de la mise en place de la taxe au sac.

Le problème existe également avec la part communale aux dépenses de l'aide sociale pour laquelle la charge est décalée d'une année. L'introduction du MCH2 rendra le rattrapage obligatoire ; toutes les communes du canton sont concernées.

b) Neuf millions de francs pour la création d'une réserve pour mesures anticycliques. Celle-ci a été autorisée par l'Etat sous conditions:

- La constitution du fonds doit être décidée par un arrêté du CG pris lors de la séance des comptes de l'exercice 2008.

- L'utilisation du fonds est strictement limitée au préfinancement de projets d'investissements s'inscrivant dans le cadre du plan de mesures de soutien à l'économie et aux mesures reconnues par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération déposé par le Canton devant les autorités fédérales.

- L'utilisation du fonds est limitée aux exercices 2009-2011 pour ce qui est des mesures de soutien à l'économie, de manière à favoriser l'effet anticyclique voulu, et aux exercices 2009-2014 pour les mesures entrant dans le cadre du projet d'agglomération neuchâteloise. En 2015, le solde éventuel du fonds est dissout et viré à la fortune nette.

- Un rapport circonstancié sur l'utilisation du fonds accompagne chaque année la présentation du budget et des comptes. Il est également remis au Service des communes.

- Ces conditions devront figurer dans l'arrêté du Conseil général autorisant le Conseil communal à créer le fonds.

c) Des amortissements complémentaires ont été effectués.

Outre les amortissements ordinaires qui représentent CHF 14.4 mios les opérations suivantes ont été enregistrées : CHF 10.0 mios financés par le solde de la dissolution de la réserve SIM (comme en 2007).

- Amortissements complémentaires de CHF 12.0 mios pour l'assainissement de l'actif du bilan.

Monsieur Monnard précise qu'avec l'assainissement de l'actif du bilan et la diminution des emprunts, la Ville paie moins d'intérêts et est en meilleure posture pour négocier des emprunts (cela fait trois ans que la Ville n'emprunte plus rien).

d) Une provision de CHF 2.0 mios a été constituée pour couvrir les dégâts dus au gel constatés sur les routes communales suite à l'hiver exceptionnel que nous venons de vivre.

Une réserve pour aider ou stimuler l'emploi pourrait être constituée.

Monsieur Barbezat nous informe de son inquiétude pour le futur en raison du double impact vers le bas que devrait générer le système postnumerando. A cet effet, il rappelle que les collectivités publiques comptabilisent les acomptes facturés pour l'année courante, complétés – en plus ou en moins – par la différence entre taxation et tranches provisionnelles de l'année précédente. Ainsi, si le système a été favorable ces dernières années, il fonctionne également à la baisse en cas de détérioration de la conjoncture (remboursement des « bordereaux soldes » négatifs de l'année précédente + ajustement des tranches à la baisse).

Un réajustement rapide des tranches pour les personnes morales n'est pas possible avant le deuxième semestre (sauf si les entreprises le demandent), car les taxations ont essentiellement lieu en seconde partie d'année.

M. Monnard fait part ensuite de prévisions portant sur une baisse de 30 à 40% de l'impôt sur le bénéfice sur les personnes morales qui est attendue et admise par la plupart des «argentiers» du canton pour 2009 (effet en 2010). On passerait ainsi de CHF 28 mios à CHF 16 mios de recettes au niveau de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (estimation à la hache).

Une petite lumière est le fait que l'impôt sur frontaliers est toujours décalé d'une année. Une diminution de la masse salariale des frontaliers présente en effet un décalage de la rétrocession de la France à la Suisse.

Monsieur Monnard nous apprend que la dette de la Ville est passée de CHF 461 mios en 2006 à CHF 398 mios en 2008. Son but étant de faire descendre celle-ci à CHF 350 mios en fin de législature puis à terme à CHF 330 mios.

La fortune devrait passer à CHF 50 mios.

La définition d'une commune considérée comme «saine» financièrement voudrait que sa fortune soit à la hauteur de ses recettes fiscales; c'est-à-dire pour La Chaux-de-Fonds à environ CHF 100 mios.

Monsieur Monnard nous fait part de ses quatre priorités :

- Améliorer la fortune
- Equilibre monétaire de fonctionnement
- Equilibrer les amortissement et les investissements
- Diminuer la dette

S'agissant des impôts : satisfaction de Monsieur Monnard en raison de l'augmentation des recettes de CHF 17.1 mios par rapport aux comptes 2007, due à la haute conjoncture, à la venue de nouveaux contribuables (personnes morales et physiques) ainsi qu'au nouveau certificat de salaire.

Cette augmentation est due pour CHF 6.4 mios aux impôts des personnes physiques, à CHF 10.4 mios aux impôts des personnes morales et pour CHF 0.3 mio à l'impôt foncier et aux taxes.

Si l'effort des inspecteurs cantonaux concernant la surveillance du paiement de l'impôt sur les personnes physiques est très satisfaisant (CHF 2 mios), la situation est par contre lamentable concernant les personnes morales (CHF 8.20 en 2008). Quelle en est la moralité ??

Les intérêts passifs diminuent, passant de CHF 17.9 mios en 2007 à 13.4 mios en 2008.

Pour IGESA, le risque ayant disparu, le Service financier a dissout la provision (voir rapport sur les société immobilières).

Pts. 4201000 et 424400, se référer aux remarques concernant les comptes 2008 p.26.

«L'affaire» CIFOM/ Etat crée des « dissonances » entre intérêts et charges comparativement au budget et aux comptes précédents.

L'Etat devrait payer son dû en juin (CHF 15 mios environ), mais les actes ne sont pas signés aujourd'hui.

Monsieur Monnard précise que la péréquation financière cantonale ne devrait pas forcément changer car l'année fiscale a été assez exceptionnelle partout dans le canton si l'on excepte la Ville de Neuchâtel.

La question concernant l'exonération fiscale de VITEOS SA est toujours à l'étude. Celle-ci pourrait devoir modifier son boucllement ; les modifications interviendraient valeur 1^{er} janvier 2009 cas échéant.

Les commissaires ne peuvent que déplorer cet état de fait qui se pourrait se solder par une perte financière certaine.

CULTES

L'Eglise catholique romaine compte un plus grand nombre de paroissiens qu'auparavant et demande une augmentation de subvention de la part de la Ville et non pas une nouvelle répartition pour ne pas péjorer les autres communautés.

Une demande écrite à ce sujet est attendue par Monsieur Monnard.

Réfléchir à une aide différente en fonction des actions sociales envers les plus défavorisés pourrait être un début de piste pour une répartition plus efficace et satisfaisante.

Un(e) commissaire pose la question de savoir pourquoi les personnes morales liées à la Ville paient l'impôt ecclésiastique. C'est une tradition à redéfinir probablement en est la réponse.

La sous-commission remercie le chef du dicastère et les responsables des services de leur collaboration, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement au service de notre communauté.

Le rapporteur
Olivier Guyot